

# ANNEXE A LA MISSION DE VENTE EXCLUSIVE

## INFORMATIONS A DONNER PAR LE PROPRIETAIRE

### DOCUMENTS REMIS OU A REMETTRE PAR LE PROPRIETAIRE !!! IMPORTANT !!!

- RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES..... OUI - NON
- SI NON, A DEMANDER PAR :  TREVI (SEULS LES FRAIS IMPOSES PAR LA COMMUNE SONT A CHARGE DU PROPRIETAIRE).
- PROPRIETAIRE OU NOTAIRE
- CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (PEB) ..... OUI - NON ✓
- PROCES-VERBAL DU CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE ..... OUI - NON ✓
- TITRE DE PROPRIETE ET DECLARATION DE SUCCESSION EVENTUELLE ..... OUI - NON
- EXTRAIT DE ROLE (MONTANT DU REVENU CADASTRAL ET PRECOMPTE IMMOBILIER) ..... OUI - NON
- BAIL EN COURS ET RENON EVENTUEL ..... OUI - NON
- RELEVÉ DES CHARGES DES 12 DERNIERS MOIS ..... OUI - NON
- COMPTE RENDU DES 3 DERNIERES ASSEMBLEES GENERALES DES COPROPRIETAIRES ..... OUI - NON
- ACTE DE BASE ET ACTE DE BASE MODIFICATIF EVENTUEL ..... OUI - NON
- NOMBRE DETECTEUR INCENDIE ..... OUI - NON
- ATTESTATION DU SOL / OVAM ..... OUI - NON
- DOSSIER INTERVENTION ULTERIEUR (DIU) ..... OUI - NON

### OCCUPATION ET INFORMATIONS DIVERSES (biffer les mentions inutiles)

- L'IMMEUBLE SERA-T-IL LIBRE D'OCCUPATION A LA SIGNATURE DE L'ACTE ..... OUI - NON
- L'IMMEUBLE EST-IL OCCUPE PAR UN TIERS ..... OUI - NON
  - A QUEL TITRE ? ..... LOCATAIRE
  - TYPE DE BAIL ..... 3-6-3 ..... ENREGISTRE ..... OUI - NON
  - RENON ..... OUI - NON ;  OUAL A RECEVOIR ..... SI OUI, DATE D'ECHEANCE : AVANT / 02 / 2024

DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE LOI SUR LES BAUX, TOUS LOCATAIRE OCCUPANT UN BIEN MIS EN VENTE DOIT EN ETRE INFORME PAR UN COURRIER RECOMMANDE DES SA MISE EN VENTE SUR LE MARCHE (CFR COURRIER TYPE EN ANNEXE).

- DES TIERS, HERITIERS OU AYANTS-DROIT BENEFICIENT-T-ILS DE DROITS REELS SUR L'IMMEUBLE ? ..... OUI - NON
- L'IMMEUBLE EST-IL GREVE DE SERVITUDES ? ..... OUI - NON
- L'IMMEUBLE EST-IL GREVE : (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)
  - D'UNE INSCRIPTION HYPOTHECAIRE .....
  - D'UN COMMANDEMENT .....
  - D'UNE SAISIE, POUVANT EMPECHER LA REALISATION DE LA VENTE .....
- UN DES DROITS SUIVANTS A-T-IL ETE CONCEDE SUR L'IMMEUBLE ?
  - UN DROIT DE PREFERENCE .....
  - UN DROIT DE PREEMPTION .....
  - UNE OPTION .....

DANS L'affirmative VEUILLEZ DETAILLER : ..... *3000 m2 sous-compte de 614* .....

- EST-CE-QUE L'IMMEUBLE FAIT L'OBJET D'UN LITIGE OU D'UNE PROCEDURE JUDICIAIRE ? ..... OUI - NON

DANS L'affirmative VEUILLEZ DETAILLER : .....

### URBANISME & ENVIRONNEMENT

- LE PROPRIETAIRE DECLARE QU'IL N'A PAS CONNAISSANCE D'INFRACTION URBANISTIQUE OU ENVIRONNEMENTALE AFFECTANT LE BIEN OU SON EXPLOITATION, EN TOUT OU EN PARTIE.
- SI INFRACTION : .....
- L'IMMEUBLE EST-IL POURVU D'UNE CUVE A MAZOUT ..... OUI - NON
- SI OUI, CONTENANCE : ..... LITRES
- EXISTE-T-IL UNE ATTESTATION DE CONFORMITE ..... OUI - NON
- DES ETUDES ET/OU ANALYSES DU SOL QUANT A LA POLLUTION DU SOL ONT-ELLES ETE ORDONNEES ..... OUI - NON
- DES TRAVAUX ONT-ILS ETE REALISES DANS LE BIEN, APRES LE 1<sup>ER</sup> MAI 2001 NECESSITANT UN DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEUR ..... OUI - NON

FAIT A BRUXELLES LE 03/05/2023  
SIGNATURE

*[Signature]*